

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1998-1999

---

5 JANVIER 1999

---

PROJET DE DECRET

PORTANT APPROBATION DE PROFILS DE FORMATION  
TELS QUE DEFINIS A L'ARTICLE 6 DU DECRET  
DU 27 OCTOBRE 1994 ORGANISANT LA CONCERTATION  
POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE(1)

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION DE L'EDUCATION  
PAR M. **DROUART**

---

(1) Voir Doc. n° 286 (1998-1999) n°s 1 et 2.

**Amendement n° 4**

Dans l'annexe 1 définissant le profil de formation de l'ouvrier qualifié en horticulture, page 51, deuxième colonne, remplacer le mot « respectable » par le mot « respectueux ».

*Justification*

Il s'agit d'une amélioration de forme.

A. DROUART.